

NOUS REPRENONS GRATUITEMENT VOS DECHETS DE CHANTIER ET DU BÂTIMENT

► Nouvelles conditions tarifaires pour les professionnels

La mesure de Responsabilité Elargie du Producteur est désormais appliquée aux déchets de chantier et du bâtiment. Cette réglementation est basée sur le principe de «pollueur-payeur». Le coût de collecte et de traitement des déchets est assumé par le metteur sur le marché des produits et matériaux.

L'objectif ? développer le tri, le réemploi et le recyclage des déchets et réduire les dépôts sauvages.

Pour les professionnels comme vous, le SBA s'est organisé et accueille désormais gratuitement les déchets de chantier et du bâtiment sur certains sites (accès et dépôt gratuits).

Pour en bénéficier, il suffit d'apporter les déchets **TRIÉS** selon les consignes ci-après, pour assurer leur recyclage.

Sont concernés les déchets de chantier, issus de produits et matériaux intégrés de façon permanente aux bâtiments. Sont exclus, les déchets issus de chantier de travaux publics, les terres inertes, les emballages et tout ce qui est utilisé de façon provisoire.



CES DECHETS TRIÉS SONT REPRIS



Béton y compris ferraillé, brique, tuile, mélange bitumineux, céramique (carrelage, lavabo, etc.)...



Terre excavée, brique plâtrière.



Matériaux inertes provenant de chantiers TP ou de génie civil.

Menuiseries vitrées intègres en bois, aluminium ou PVC et autres ouvrages vitrés intègres

(garde-corps, parois...)



Verre cassé.



Joint amianté, peinture au plomb.





Déchets facturés

GRATUITEMENT



Plaque et carreau de plâtre, dalle de plafond, cloison alvéolaire...

avec ou sans isolant



Sac de plâtre ou d'enduit, brique plâtrière, staff, stuc.



Colle à base de plâtre.

Tous déchets métalliques : structure, bardage, couverture, robinetterie câble, panneau sandwich...



Peinture au plomb, cuve non dégazée ou non vide.



Équipements électriques (DEEE) à trier à part.





Déchets interdits

CES DECHETS TRIÉS SONT REPRIS



Charpente, parquet, panneau...

y compris recouverts de produits non dangereux (ex : peinture, lasure, papier peint) ou avec inserts métalliques.



Bois dangereux, bois pourri, bois alvéolaire, palette, bois de coffrage.



Déchets d'ameublement à trier à part.

Profilé, canalisation, gouttière, tube, raccord, gaine technique, lambris, bardage, revêtement de sol PVC, membrane toiture PVC ou FPO...



Panneau et mousse PU, isolant PSE et XPS, plancher technique, bardage HPL, emballage.





Déchets facturés

GRATUITEMENT



Laine sèche ou peu humide en panneau ou soufflée (revêtement kraft autorisé)



Laine avec revêtement aluminium ou membrane d'étanchéité.

Laine sèche ou peu humide en panneau ou soufflée (revêtement kraft autorisé)



Laine avec revêtement aluminium ou membrane d'étanchéité.



Un forfait d'accès est dû pour chaque passage sauf pour des dépôts uniquement constitués de matériaux correctement triés, acceptés à titre gratuit et/ou pris en charge par la REP.

Dépôt et accès gratuits si apport de ces seuls déchets CORRECTEMENT TRIÉS

DÉCHETS DE CHANTIER ET DU BÂTIMENT	DÉCHETS TRIÉS = DÉPÔT GRATUIT	PAYANT 43 € / m³
Menuiseries vitrées	Tous les sites	Si non triés ou en mélange, repris au tarif « Non recyclables »
Métaux	Tous les sites	
Plâque et plaques de plâtre	Tous les sites	
Plastiques	Billom, Combronde, Lezoux, Riom, Veyre-Monton	Aigueperse, Châtel-Guyon, Ennezat, Maringues, Saint-Angel, Volvic
Laine de verre	Combronde, Lezoux, Riom, Veyre-Monton	Aigueperse, Billom, Châtel-Guyon, Ennezat, Maringues, Saint-Angel, Volvic
Laine de roche		
Gravats	Tous les sites	Si non triés = 40€/m³
Bois	Tous les sites	Si non triés = 8,94€/m³



LES DÉCHÈTERIES SONT OUVERTES DE 9H À 12H30 ET DE 13H45 À 18H

- 2 BILLOM (chemin de la Barbarade),
- **RIOM** (RD 211, lieu-dit Maupertuis),
- 1 VEYRE-MONTON (RD 213, lieu-dit La Nave)

du lundi au vendredi

- 5 AIGUEPERSE (RN9, lieu-dit Les Granges),
- **8 CHATEL-GUYON** (chemin La Croix des Roberts),
- 6 ENNEZAT (Route d'Entraigues, lieu-dit Champ Poury),
- 3 LEZOUX pôle de valorisation (ZI Les Hautes), du mardi au vendredi
- 4 MARINGUES (route de Luzillat),
- **9 VOLVIC** (chemin des Prades),
- (parc de l'Aize, rue de Belgique),
- SAINT-ANGEL (route de la Vareille)
 Été: mardi, vendredi
 Hiver: mardi

Fermeture les jours fériés.

L'accés aux sites reste limité aux véhicules de moins de 3,5 tonnes / interdit aux professionnels le samedi

LES ENTREPRISES DE MATÉRIAUX ET LES DÉCHÈTERIES PROFESSIONNELLES REPRENNENT AUSSI **GRATUITEMENT** VOS DÉCHETS

Rendez-vous sur www.oca-batiment.org pour trouver un point de collecte



Syndicat du Bois de l'Aumône 04.73.647.444

Contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h conseilusager@sba63.fr - www.sba63.fr



